



**Convocation à l'Assemblée  
générale du 26 janvier 2019**

Paris, le 15 décembre 2018

Chères collègues, chers collègues,

L'assemblée générale des membres de la SOPHAU se tiendra le **samedi 26 janvier 2019, à 9 h 30, à la Halle aux Farines, dans l'amphi 12E, Université Paris Diderot, 9, 15 Esplanade Pierre Vidal-Naquet/10,16 rue Françoise Dolto, 75013 Paris (métro Quai de la Gare).**

L'accueil commencera à 9 h 00. Les membres seront invités à signer une liste d'émargement avant d'entrer dans la salle : il est rappelé que **seuls les membres à jour de leurs cotisations 2018 et 2019 peuvent prendre part aux votes** (il sera possible de s'en acquitter le 26 janvier en arrivant : 30 € pour les titulaires ; 20 € pour les non titulaires de l'enseignement supérieur ; 60 € pour les titulaires qui souhaitent effacer deux années ou plus de retard de cotisation).

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- 1 – Rapport d'activité de la présidente ;
- 2 – Rapport financier de la trésorière ;
- 3 – Rapport d'activité sur les actions menées en faveur des docteurs et doctorants en histoire ancienne ;
- 4 - Présentation du nouvel annuaire 2018 et de l'annuaire en ligne sur : <http://sophau.univ-fcomte.fr/> ;
- 5 –Présentation du dossier sur l'enseignement de l'histoire ancienne (*Historiens et Géographes*, 444)
- 6 –Présentation des États généraux de l'Antiquité organisés par le Réseau Antiquité-Avenir en Sorbonne, Amphithéâtre Richelieu, les 9 et 10 juin 2018 ;
- 7 – La SOPHAU aux *Rendez-vous de l'Histoire* de Blois 2018 ;
- 8 - Le point sur les concours de recrutement
- 9- Le point sur les postes d'enseignants-chercheurs vacants.
- 10 – Renouvellement partiel des membres du bureau. Sont sortants : Michèle Coltelloni-Trannoy, Laetitia Graslin, François Kirbihler et Laurianne Sève. Ont fait acte de candidature : Laetitia Graslin, Hélène Ménard, Laurence Mercuri et Nicolas Richer ;
- 11 – Nouvelles adhésions ;
- 12 – Questions diverses.

Cette assemblée sera suivie, à 12h30, d'un buffet.

Dans l'attente de vous revoir, le Bureau vous adresse, chères et chers collègues, l'expression de ses sentiments cordiaux et dévoués.

**Il est possible de voter par procuration** (procuration sur papier libre), à condition que celui qui fait la procuration ainsi que le porteur de la procuration soient à jour de leurs cotisations 2018 et 2019, le jour de l'assemblée générale (deux procurations au maximum par porteur).